

Commune de VAILHAUQUES

Membres en exercice : 23

Représentés : 7

Absents : 2

Membres présents : 14

Votants : 21

Pour : 21

DELIBERATION
16 DECEMBRE 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur AL MALLAK, Maire.

Date de la convocation : 12 décembre 2024

Secrétaire de séance : LAFFORGUE Gérard

Présents : Mesdames et Messieurs AL MALLAK Hussam, AZEMAR Vincent, BARA Kamel, CAZALS Philippe, GASTAL Nathalie, GORBATOFF Emmanuelle, LAFFORGUE Gérard, LAPORTE Anne, LOUBET Jean-Louis, MOUYSET Zoubida, RIGAUX Christine, RUIZ Sylvain, SAINT-PIERRE Claude, WAGNER Ban

Procurations : BERNARD Frédéric à SAINT-PIERRE Claude, GUEDDARI Ahmed à RUIZ Sylvain, LAYALLE Sophie à MOUYSET Zoubida, SANCHEZ Jean-François à LAPORTE Anne, SAUVAGNAC Laurent à LOUBET Jean-Louis, SERRANO Christel à AZEMAR Vincent, ZERRAD Nacera à RIGAUX Christine

Absents : OLIVE Cécile, PELAEZ Antoine

DELIBERATION : 2024/12/16/09

OBJET : OUVERTURE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT – EXERCICE 2025

Monsieur le Maire rappelle que le budget primitif de l'exercice 2025 sera adopté d'ici le 30 Avril 2025.

Afin de permettre aux services de fonctionner, l'ordonnateur peut engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits de la section de fonctionnement de l'année précédente.

En matière d'investissement, l'ordonnateur peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année précédente (dépenses totales déduction faite de celles imputées au chapitre 16 concernant le remboursement de la dette), sous réserve d'y avoir été autorisé par l'organisme délibérant, soit :

Article ou opération	Intitulé	BP 2024 (sans les restes à réaliser, avec les DM et VC)	1/4 des dépenses prévues au BP
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	5 600,00	1 400,00
2051	Concessions et droits similaires	6 000,00	1 500,00
2152	Installations de voirie	17 000,00	4 250,00
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	2 450,00	612,50
21828	Matériel de transport	60 000,00	15 000,00
21838	Autre matériel informatique	2 400,00	600,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	13 000,00	3 250,00
2188	Autres immobilisations corporelles	92 990,41	23 247,60
Op 9001	Opération Electrification rurale	35 000,00	8 750,00
Op 9002	Opération Voirie Pluvial	420 633,00	105 158,25
Op 9006	Opération Terrains et aménagements	266 000,00	66 500,00
Op 9008	Opération Eglise, presbytère	30 000,00	7 500,00
Op 9014	Opération Bâtiments communaux	302 800,00	75 700,00
Op 9020	Opération Ecole primaire	194 299,88	48 574,97
Op 9021	Opération Equipements sportifs et socio-éducatifs	4 347,00	1 086,75
Total		1452520.29	363130.07

Le Conseil Municipal,
Oui l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, pour l'exercice 2025, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants précédemment cités.

Ainsi délibéré, les jour, mois, an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Hussam AL MALLAK

Le secrétaire de séance,
Gérard LAFFORGUE



Handwritten signature of Gérard Lafforgue.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision.

- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publié sur le site internet de la commune : **19 DEC. 2024**

Déposé en préfecture le :

Le Maire,